

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize le vingt septembre, à 18 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en séance dans la salle des fêtes sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Didier BEGAT, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENTS/EXCUSÉS : Bernard GOND, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Gérald COTTIN, Nicolas FOURNIER.

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST.

POUVOIRS : de Bernard GOND à Alain LAROCHE
Gérald COTTIN à Roland GILBERT.

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 14 juin 2013.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «création d'un CDD accroissement d'activité».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

OUVERTURE D'UN POSTE CONTRAT A DUREE DETERMINEE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE):

Suite à la commission du personnel en date du 18 septembre 2013, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'ouverture d'un poste contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité), adjoint technique 2^{ème} classe, à raison de 24 heures par semaine pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} novembre 2013. L'agent sera affecté à l'entretien des locaux publics et administratifs.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

ADMISSION EN NON-VALEUR AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013 :

Suite à une demande des services du Trésor Public en date du 9 septembre 2013, Monsieur le Maire propose l'annulation d'une créance relative au transport scolaire cantine de 2008, en raison de l'insolvabilité du débiteur.

La somme irrécouvrable s'élève à 16,60 €.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE NERONDES AU SYNDICAT MIXTE OUVERT «NUMERIC 18» :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au SMO « NUMERIC 18 ».

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 30 mai 2013, a décidé à l'unanimité des membres présents, son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert « NUMERIC 18 ».

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour accepter cette adhésion.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 15 - Pour : 14 voix - Contre : 0 -1 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nérondes approuve, l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes au SMO « NUMERIC 18 ».

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.) 2013 :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie en 2011 entre la Commune et le Conseil Général concernant le fonds solidarité pour le logement et conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Pour l'année 2011, il était proposé à titre indicatif une contribution de 1,98 € par ménage pour l'aide au logement, pour les aides à l'énergie à 0,64 € et 0,22 € pour les aides aux impayés d'eau.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de maintenir la participation de la commune à hauteur des tarifs ci-dessus énumérés selon 788 foyers recensés soit :

- **logement : 1.560,24 €**
- **énergie : 504,32 €**
- **eau : 173,36 €**

Il sera procédé au versement de la somme totale de 2.237,92 € arrondie à 2.238,00€

* * *

COMMUNICATION DES RAPPORTS DELEGATAIRES ASSAINISSEMENT, ADDUCTION D'EAU POTABLE 2012 :

Service public d'assainissement :

La société VEOLIA nous a transmis le rapport annuel 2012 du service qui lui est délégué à savoir, l'affermage de la station d'épuration communale.

Après exposé des différentes données par Monsieur Roland GILBERT, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire indique que ce document peut être consulté en mairie.

Les membres du conseil municipal approuvent ce rapport à l'unanimité.

Service d'adduction d'eau potable :

Le syndicat d'adduction d'eau potable de Nérondes nous a transmis le rapport de l'exercice 2012 relatif à la distribution de l'eau potable.

Lecture est faite par Monsieur Jean-Louis JAMET, conseiller municipal et vice-président du syndicat d'adduction potable, des données principales contenues dans ce document.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012 :

Monsieur le Maire après avoir ouvert la séance, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **ADOpte** ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de NÉRONDES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

* * *

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013 :

Dans le cadre de la participation de la commune, aux frais de fonctionnement du syndicat des écoles publiques de Nérondes, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

- cpte 6554 : + 700 €
- cpte 61523 : - 700 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL SAINTE-MARIE POUR DES VOYAGES EDUCATIFS :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 11 avril dernier, relative à une demande de participation financière de l'établissement scolaire privé Sainte-Marie dans le cadre de voyages pédagogiques. Par manque de précisions, le sujet avait été reporté à une séance ultérieure.

Après réception d'un courrier de l'APEL (association de parents d'élèves), Monsieur le Maire communique divers éléments financiers en sa possession sur les différents voyages effectués.

Après discussion, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 15 - Pour : 5 voix - Contre : 9 voix 1 abstention

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2013 AU CLUB DE HAND-BALL ET A L'UCAN :

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions 2011 et 2012 versées au club de Hand-Ball ainsi qu'à l'Union Commerciale de Nérondes.

Par manque de précisions de ces associations, le conseil municipal lors de sa séance du 14 juin dernier avait décidé de surseoir à une prise de décision.

A ce jour, malgré les renseignements peu significatifs obtenus par courrier, le conseil décide, pour le club de Hand Ball, de ne pas donner de suite favorable à l'attribution d'une subvention après un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

Votants : 15 - Contre : 3 voix - Pour : 1 voix 11 abstentions

En ce qui concerne, l'union commerciale, la décision du conseil est reportée, dans l'attente de la communication des activités à venir.

* * *

MODALITES DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les différentes modalités de stationnement des camping-cars, place de l'église.

Après discussion et en raison du coût financier très élevé et non rentable pour l'installation d'une borne de distribution automatique, il a été décidé, à l'unanimité, de maintenir la gratuité pour la fourniture de l'eau.

* * *

CHOIX DU NOM DU PARC COMMUNAL ET DE LA NOUVELLE SALLE DE REUNION :

Dans le cadre des travaux d'extension de la mairie et de la création d'un espace public arboré, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer un nom au parc communal et à la nouvelle salle de réunion.

Après réflexion et discussion, les membres présents arrêtent leur choix, à savoir :

- à l'**unanimité**, sur la dénomination « jardin Marguerite GARBAN » en hommage à la dernière occupante de la propriété. Cette décision ne sera entérinée qu'après accord des membres de la proche famille.
- et salle de « la Madeleine » située au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment administratif, selon un vote qui a donné les résultats suivants : **votants 15 - pour : 14 voix 1 abstention.**

* * *

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 ATSEM :

Par délibération en date du 14 juin dernier, le conseil municipal a décidé l'augmentation du temps de travail de deux ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) à compter du 1^{er} septembre 2013. Les postes concernés sont les suivants :

- 1 poste d'agent territorial spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles qui passe de 26,10/35^{ème} à 30,9/35^{ème}
- 1 poste d'agent territorial spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles qui passe de 16,58/35^{ème} à 28,6/35^{ème}

Or, pour des raisons d'immatriculation à la caisse de retraite dont dépendent maintenant ces agents, il est nécessaire d'arrondir la durée hebdomadaire à l'entier supérieur soit 31/35^{ème} et 29/35^{ème}.

Au vu des formalités administratives à respecter, Monsieur le Maire propose de reporter l'ouverture de ces postes au 1^{er} novembre 2013.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

RECRUTEMENT D'UN CAE SUPPLEMENTAIRE AU SERVICE TECHNIQUE :

En raison d'une surcharge de travail au service technique, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil le recrutement d'un agent d'entretien en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) selon une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2013.
Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

REGLEMENT DE LA NOTE D'HONORAIRES RELATIVE AU DOSSIER DES « CHAGNATS » :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, une facture d'honoraires d'un montant de 107,64 € relative à une consultation juridique dans le cadre du litige qui oppose la commune de Nérondes au SMIRTOM du Saint-Amandois (syndicat mixte intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable au règlement de cette dépense.

* * *

SIGNALETIQUE AU LIEUDIT «DEJOINTES» COMMUNE DE NERONDES :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'attribution de deux numéros de maison sises au hameau de Dejointes, à savoir :

- Parcelle B200 ⇒N°2 route de la Charité Dejointes, commune de Nérondes
- Parcelle B207 ⇒N°4 route de la Charité Dejointes commune de Nérondes

Accord à l'unanimité du Conseil.

* * *

EVALUATION DE L'IMMEUBLE 11, ROUTE DE BOURGES :

Monsieur le Maire communique au conseil municipal, les différentes propositions de l'évaluation de l'immeuble sis 11, route de Bourges.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, la mise en vente de la propriété, hormis le garage attenant situé route de Bourges, pour un montant de 95.000€ net vendeur, sous réserve des différents diagnostics des bâtiments à réaliser aux frais de la municipalité.

Il donne mandat à Maître CHAUME, notaire communal ainsi qu'à l'agence immobilière TRANSAXIA de Nérondes pour effectuer toute formalité de publicité.

Un communiqué sera mis en ligne sur le site Internet de la commune.

APPEL A PROJETS POUR CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de la CADA de Nevers (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) dans le cadre d'un recensement des hébergements sur le territoire de la commune en faveur des demandeurs d'asile réfugiés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas donner suite à cette requête, la commune n'étant propriétaire que de deux logements occupés depuis de longue date. Les logements sociaux sont principalement propriétés de bailleurs privés.

* * *

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

- * Lettre de remerciements des associations : Loisirs Nature, association de gymnastique volontaire de Nérondes, Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation du Cher, Chanterondes, Graines de Soleil, Association 1.2.3-ABC
- * Rapports d'activités de la Région Centre et du Groupe Jacques Cœur Habitat 2012, du Syndicat Départemental d'Electricité du Cher 2010/2011
- * Information sur la mise en place du comité de pilotage pour le comice 2014
- * Arrêté du 10 juillet 2013 constatant le classement de la commune de Nérondes en zone de revitalisation
- * Notification de l'arrêté de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité du Cher
- * Point sur l'avancée du projet photovoltaïque
- * Proposition de la mise en sens unique de la rue de la Croix Blanche
- * Création de l'association vintage retro collection de Nérondes (A.V.R.C.N)
- * Rapport de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société Carrières Agregats du Centre pour la poursuite et l'extension de l'exploitation d'une carrière à CHASSY
- * Projet de programme quinquennal de travaux 2014-2018 diligenté par le SIAB3A (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus désignés.